

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de la SARTHE

ORIGINE DE VOTRE EAU

Exploitant : LE MANS METROPOLE.

Ressource : rivière l'Huisne

Filière de traitement : Coagulation - Décantation
- Filtration sur sable - Ozonation - Filtration sur
charbon actif - Désinfection à l'eau de Javel.

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

La mise en œuvre des périmètres de protection vise à sécuriser les prélèvements d'eau vis-à-vis des pollutions ponctuelles ou accidentelles, elle constitue un objectif prioritaire du Plan National Santé Environnement. **Pour le Mans, les périmètres de protection ont été déclarés d'utilité publique en 2007.**

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. Au Mans, les résultats de ce contrôle sont validés par le service santé - environnement de la ville. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 250 prélèvements réalisés en 2008. Les analyses ont été réalisées par les Laboratoires Municipal du Mans puis Départemental du Maine et Loire agréés par le ministère de la santé.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie - service santé environnement, 4 ter Bd A Oyon, tel 02.43.47.45.46 et sur le site Internet <http://www.ville-lemans.fr>.

Des informations complémentaires sont disponibles sur pays-de-la-loire.sante.gouv.fr

CONSEILS

◆ N'utilisez pas l'eau chaude du robinet pour cuisiner car la température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, leur remplacement est à envisager dans les meilleurs délais. Dans l'attente, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adoucie pour la boisson et la cuisine.

◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.

APPRECIATION GENERALE DE VOTRE EAU EN 2008

L'EAU DISTRIBUEE A ETE DE BONNE QUALITE, CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE REGLEMENTAIRES A L'EXCEPTION D'UN DEPASSEMENT DE LA LIMITE BROMATES.

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2008 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Bonne qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Conforme à la limite de qualité

Minimum	14,0 mg/L
Moyenne	18,4 mg/L
Maximum	25,5 mg/L

PESTICIDES

Les pesticides font l'objet d'une teneur limite de 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Conforme à la limite de qualité

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical

Moyenne	0,109 mg/L
---------	------------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau calcaire, dureté moyenne

Minimum	17,3 °F
Moyenne	28,9 °F
Maximum	31,5 °F

AUTRES PARAMETRES

Bromates : un dépassement de la limite de qualité a été constaté pour ce paramètre en juillet, l'analyse suivante a montré le retour à la normale.

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU

LE MANS METROPOLE TEL 02 43 47 39 00

Depuis le 1er janvier 2009, l'utilisation ou la création d'un puits chez des particuliers en vue d'un usage domestique de l'eau est à déclarer en mairie. En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine, une analyse par un laboratoire agréé doit être réalisée.